



Offre d'emploi

Agent saisonnier en espaces verts

MISSIONS GENERALES DU POSTE :

Ouvrier espaces verts
Ouvrier de maintenance espaces verts
Jardinier
Ouvrier entretien de la voirie

I- ACTIVITES ET TÂCHES PRINCIPALES

Entretien général des espaces verts

- Entretien des massifs de fleurs
- Débroussaillage
- Entretien des massifs d'arbustes et de rosiers
- Entretien des allées
- Petites tontes
- Ramassage de feuilles et d'immondices
- Aide aux travaux de voirie
- Propreté et nettoyage de la ville
- Aide aux travaux d'égavage
- Entretien général des équipements du service

Aide à la réalisation de petits travaux (maçonnerie, peinture, voirie, pose de mobilier urbain, ...) liés à l'aménagement des espaces verts.

Polyvalence au sein des services techniques.

II – COMPETENCES REQUISES POUR LE POSTE

SAVOIR-FAIRE

- Techniques et pratiques locales d'entretien : taille douce, techniques alternatives au désherbage chimique manuel, techniques de plantation, tonte ou fauchage, ...
- Techniques de débroussaillage et de désherbage
- Techniques de tontes
- Consignes de sécurité du travail
- Règles d'hygiène et de sécurité
- Exécuter des chantiers d'entretien et d'aménagement simples
- Relever les incidents et les dysfonctionnements et en alerter les responsables
- Nettoyer et entretenir les outils et les équipements mis à disposition
- Technique d'entretien de la voirie et de la pose de mobilier urbain
- Rendre compte régulièrement à son encadrant direct
-

SAVOIR ETRE

Relation avec les équipes
Relation avec les administrés
Soumis au droit de réserve
Respect du port des Equipements de Protection individuelle (EPI)

FORMATIONS ET DIPLOMES REQUIS

- CAP horticole, Bac Pro
- Permis B exigé

III- CONDITIONS DE TRAVAIL

- Déplacements : Sur le territoire de la commune – Déplacements ponctuels sur l'extérieur de la Ville
- Moyens nécessaires : Matériel et véhicules des Services Techniques
- Temps de travail hebdomadaire 37h00

IV – CONTRAINTES ET RISQUES PARTICULIERS ASSOCIES AU POSTE

- Travail en extérieur
- Déplacements sur les sites
- Horaires réguliers et adaptés aux saisons
- Disponibilité lors d'opérations et d'évènements exceptionnels
- Utilisation de matériel bruyant et tranchant
- Peut-être amené à utiliser un matériel sophistiqué ou des substances toxiques et à porter un équipement de sécurité (casque, lunettes de protection, gilet, ...)
- Doit respecter les normes portant sur les activités, les matériels et les produits
- Le certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité (CACES) pour les matériels qui l'exigent est un plus
- Permis de conduite B souhaité
- Poste régulièrement soumis à du travail au sol à genou
- Travail en hauteur
- Port de charge supérieure à 15 kg régulière